

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

• • ♦ • •

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial ZANINETTI, 1^{er} Adjoint, en vertu du pouvoir du Maire empêché, en date du 5 avril 2018.

Présents : M. Martial ZANINETTI • Mme Martine ANDRIEUX • M. Jean-Louis CORREIA • Mme Annie FAURE • M. Alain PLESSIS • Mme Martine DUBERNET • MM. Jean BABINOT • Jean-Pierre DEYRES • Mme Annick CAILLOT • M. Jean-Claude MANDRON • Mmes Christiane BROCHARD • Bénédicte PITON • Sylvie LESUEUR • M. Didier DEYRES • Mme Sophie BRANA • M. Philippe PAQUIS • Mme Isabelle FORTIN.

Pouvoirs- Excusés : M. Jésus VEIGA → pouvoir à M. Martial ZANINETTI • M. Jean-Pierre SEGUIN → pouvoir à M. Jean-Louis CORREIA • M. Frédéric MOREAU → pouvoir à Mme Bénédicte PITON • Mme Sonia MEYRE • M. Hélène PETIT → pouvoir à Mme Sylvie LESUEUR • M. Jean-Marie-LABADIE.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018.

Nombre de Conseillers en Exercice : 23.

Mme Bénédicte PITON a été désignée Secrétaire de Séance.

Assistaient également à la réunion, M. Patrick LHOTTE, Receveur Municipal et Mme Sabine LOPEZ, DGS.

• • • • •

Les membres du Conseil Municipal effectuent une minute de silence, en la mémoire des victimes de l'attentat de Trèbes et de Mme Mireille KNOLL, victime de l'antisémitisme.

M. Philippe PAQUIS ajoute l'amendement suivant : « Décision du Maire n° 17-052 portant commande de fournitures et pose de mobiliers de classe pour l'aménagement de l'école élémentaire et retenant la proposition des Menuiseries JACQUET, pour un montant de 13 272 € HT ».

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

• n° 18/13 du 9 mars 2018, portant sur la passation d'un marché sous forme de MAPA pour l'acquisition de 3 bungalows toilés 4 places avec sanitaires et 2 bungalows toilés 6 places avec sanitaires pour le Camping Municipal, et retenant la Sté SUNAIR LODGE pour un montant total de 88 678 € HT.

• n° 18/14 du 12 mars 2018, portant commande de travaux électriques au Camping Municipal, et retenant la Sté Service Électrique Launay Aquitaine, pour un montant de 9 243,86 € HT.

CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2018

Introduction de M. Martial ZANINETTI afin d'expliquer dans quel contexte le budget a été proposé :

Incertitudes liées à la vente de bois

Contexte national et inconnue concernant les conséquences des décisions de l'État :

- . réforme de la taxe d'habitation : allègement progressif sous la forme d'un dégrèvement échelonné à 30 % en 2018, à 65 % en 2019 et à 100 % en 2020, et concernera 80 % des foyers fiscaux ;
- . inconnue sur la réforme de DGF et des différentes dotations ;
- . désengagement des services de l'État.

Malgré ce contexte incertain, la municipalité souhaite maintenir :

- . un endettement moyen qu'il faut maîtriser en même temps que nos dépenses de fonctionnement ;
- . les taux d'imposition de 2017 en 2018.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DES BUDGETS PRINCIPAL (N° 18-020) . BOIS ET FORÊT (N° 18-021) . CAMPING (N° 18-022) . TRANSPORTS SCOLAIRES (N° 18-023) . EAU ET ASSAINISSEMENT (N° 18-024)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2017, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Mr Martial.ZANINETTI, 1^{er} adjoint, représentant Monsieur le Maire, quitte la séance pour les délibérations suivantes approuvant les comptes administratifs.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL (N° 18-025) . BOIS ET FORÊT (N° 18-026) . CAMPING (N° 18-027) . TRANSPORTS SCOLAIRES (N° 18-028) . EAU ET ASSAINISSEMENT (N° 18-029)

Le Conseil Municipal sous la conduite de Mme FAURE Annie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jésus VEIGA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		108 229,44		680 224,59		788 454,03
Opérations de l'exercice	2 966 021,71	3 502 135,61	3 108 189,85	1 789 650,84	6 074 211,56	5 291 786,45
TOTAL DE L'EXERCICE		536 113,90	1 318 539,01		782 425,11	

Résultat de clôture		644 343,34	638 314,42			6 028,92
Restes à réaliser			155 044,00	200 000,00		44 956,00
TOTAUX CUMULÉS	2 966 021,71	3 610 365,05	3 108 189,85	2 469 875,43	6 074 211,56	6 080 240,48
RÉSULTATS DÉFINITIFS		644 343,34	638 314,42			6 028,92

M. Philippe PAQUIS et Mme Sophie BRANA demandent si les restes à réaliser d'un montant de 200 000 € seront réalisés. M. Martial ZANINETTI leur répond par l'affirmative.

BUDGET BOIS ET FORÊT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	30 430,24		181 028,68		211 458,92	
Opérations de l'exercice	549 137,02	1 142 333,62	217 700,08	88 361,23	766 837,10	1 230 694,85
TOTAUX		593 196,60	129 338,85			463 857,75
Résultats de clôture		562 766,36	310 367,53			252 398,83
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	579 567,26	1 142 333,62	398 728,76	88 361,23	978 296,02	1 230 694,85
RÉSULTATS DÉFINITIFS		562 766,36	310 367,53			252 398,83

BUDGET CAMPING

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		336 335,85		19 754,68		356 090,53
Opérations de l'exercice	1 105 767,96	1 283 526,81	122 355,78	67 642,92	1 228 123,74	1 351 169,73
TOTAUX		177 758,85	54 712,86			123 045,99
Résultats de clôture		514 094,70	34 958,18			479 136,52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	1 105 767,96	1 619 862,66	122 355,78	87 397,60	1 228 123,74	1 707 260,26
RÉSULTATS DÉFINITIFS		514 094,70	34 958,18			479 136,52

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		16 611,87		29 963,98		46 575,85
Opérations de l'exercice	69 272,67	54 695,75	16 350,15	29 891,06	85 622,82	84 586,81
TOTAUX	14 576,92			13 540,91	1 036,01	
Résultats de clôture		2 034,95		43 504,89		45 539,84
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	69 272,67	71 307,62	16 350,15	59 855,04	85 622,82	131 162,66
RÉSULTATS DÉFINITIFS		2 034,95		43 504,89		45 539,84

M. Patrick LHOTTE, Trésorier de Castelnau-de-Médoc, entre en séance.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		58 794,26		69 877,97		128 672,23
Opérations de l'exercice	266 925,90	414 198,21	252 793,04	241 361,82	519 718,94	655 560,03
TOTAUX		147 272,31	11 431,22			135 841,09
Résultats de clôture		206 066,57		58 446,75		264 513,32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	266 925,90	472 992,47	252 793,04	311 239,79	519 718,94	784 232,26
RÉSULTATS DÉFINITIFS		206 066,57		58 446,75		264 513,32

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de suffrages exprimés :

Votes : Contre : 0 Pour : 16 Abstentions : 4 (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN).

N° 18-030.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2017 SUR 2018 . BUDGET « PRINCIPAL »

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....excédent..... 536 113,90 €
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur.....excédent..... 108 229,44 €
 . Résultat de clôture à affecter : (A1).....excédent..... 644 343,34 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercicedéficit 1 318 539,01 €
 . Résultat reporté de l'exercice antérieurexcédent..... 680 224,59 €
 . Résultat comptable cumulé (D001)déficit 638 314,42 €
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées 155 044,00 €
 . Recettes d'investissement restant à réaliser..... 200 000,00 €
 . Solde des restes à réaliser 44 956,00 €
 . Besoin réel de financement -

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) 44 343,34 €
 . En dotation complémentaire en réserves :
 (Recette budgétaire au compte R 1068)-
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement
 (Recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) 44 343,34 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2017 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 0001 : solde exécution N-1	R 001 : solde exécution N-1
/	44 343,34 €	38 314,42 €	1068 :

Mme Sophie BRANA demande s'il est sûr d'avoir les 200 000 € de subventions. Mme Sabine LOPEZ, DGS, précise qu'il s'agit de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) que la commune doit encaisser, subvention à recevoir suite à la construction de l'école.

N° 18-031.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2017 SUR 2018 . BUDGET « BOIS ET FORÊT »

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....excédent..... 593 196,60 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieurdéficit 30 430,24 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1)excédent..... 562 766,36 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercicedéficit 129 338,85 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieurdéficit 181 028,68 €
. Résultat comptable cumulé (D 001)déficit 310 367,53 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées-
. Recettes d'investissement restant à réaliser-
. Solde des restes à réaliser-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) 562 766,36 €
. En dotation complémentaire en réserves :
(recette budgétaire au compte R 1068) 300 000,00 €
. En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1)..... 262 766,36 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2017 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : 262 766.36 €	D 001 : solde exécution N-1 310 367,53 €	R 001 : solde exécution N-1 / 1068 : 300 000 €

N° 18-032.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2017 SUR 2018 . BUDGET « CAMPING »

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Camping Municipal du 9 avril 2018 ;

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....excédent..... 177 758,85 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieurexcédent..... 336 335,85 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1)excédent..... 514 094,70 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercicedéficit 54 712,86 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieurexcédent..... 19 754,68 €
. Résultat comptable cumulé (D 001)déficit 34 958,18 €

. Dépenses d'investissement engagées non mandatées-
 . Recettes d'investissement restant à réaliser-
 . Solde des restes à réaliser-
 . Besoin réel de financement-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) 514 094,70 €
 . En dotation complémentaire en réserves :
 (recette budgétaire au compte R 1068) 84 958,00 €
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement
 (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) 429 136,70 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2017 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 429 136,70 €	D 0001 : solde exécution N-1 34 958,18 €	R 001 : solde exécution N-1 1068 : 84 958 €

N° 18-033.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2017 SUR 2018 . BUDGET « TRANSPORTS SCOLAIRES »

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice déficit 14 576,92 €
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent 16 611,87 €
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) excédent 2 034,95 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice excédent 13 540,91 €
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent 29 963,98 €
 . Résultat comptable cumulé (R 001) excédent 43 504,89 €
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées-
 . Recettes d'investissement restant à réaliser-
 . Solde des restes à réaliser-
 . Besoin réel de financement-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) 2 034,95 €
 . En dotation complémentaire en réserves :
 (recette budgétaire au compte R 1068)-
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement
 (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) 2 034,95 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2017 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 2 034,95 €	D 0001 : solde exécution N-1 /	R 001 : solde exécution N-1 43 504,89 €

N° 18-034.AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2017 SUR 2018 . BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....excédent..... 147 272,31 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieurexcédent..... 58 794,26 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1)excédent..... 206 066,57 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercicedéficit 11 431,22 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieurexcédent..... 69 877,97 €
. Résultat comptable cumulé (R 001).....excédent..... 58 446,75 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées-
. Recettes d'investissement restant à réaliser-
. Solde des restes à réaliser-
. Besoin réel de financement-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) 206 066,57 €
. En dotation complémentaire en réserves :
(Recette budgétaire au compte R 1068) 150 000,00 €
. En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1)56 066,57 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2017 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	R 002 : excédent reporté 56 066,57 €	D 0001 : solde exécution N-1	R 001 solde exécution N-1 : 58 446,75 € 1068 : 150 000 €

N° 18-035.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « CAMPING » 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 17-113 du 19 décembre 2017 concernant le vote du Budget « Camping » 2018 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Camping Municipal du 9 avril 2018 ;

M. le Maire ou son représentant donne lecture par chapitre de la Décision Modificative n° 1 correspondant à l'affectation des résultats 2017 en section de Fonctionnement et d'Investissement sur le Budget 2018.

En Fonctionnement :

En recettes :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 429 136,70 €

Chapitre R75 : Autres recettes : + 0,30 €

En dépenses :

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 119 137,00 €

Chapitre D067 : Charges exceptionnelles : reversement à la commune : + 300 000,00 €

Chapitre D069 : Impôts : + 10 000,00 €

En Investissement :

En dépenses :

Chapitre D001 : Déficit d'investissement reporté : + 34 958,18 €

Chapitre 021 : Immobilisations corporelles : - 0,18 €

En recettes :

Chapitre R010 : Excédent de fonctionnement capitalisés (réserves) : + 84 958,00 €

Chapitre R016 : Emprunts : - 50 000 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				429 136,70 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				429 136,70 €
D-611 : Sous-traitance générale		30 000,00 €		
D-6125 : Crédit-bail immobiliers		5 000,00 €		
D-6135 : Locations mobilières		2 000,00 €		
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics		20 000,00 €		
D-61523 : Entretien et réparations réseaux		30 000,00 €		
D-61551 : Matériel roulant		2 000,00 €		
D-6156 : Maintenance		10 000,00 €		
D-6262 : Frais de télécommunications		5 000,00 €		
D-627 : Services bancaires et assimilés		5 000,00 €		
D-6288 : Autres		10 137,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		119 137,00 €		
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement		300 000,00 €		
TOTAL D 067 : Charges exceptionnelles		300 000,00 €		
D-695 : Impôts sur les bénéfices		10 000,00 €		
TOTAL D 069 : Impôts sur les bénéfices et assimilés		10 000,00 €		
R-7588 : Autres				0,30 €
TOTAL R 075 : Autres produits de gestion courante				0,30 €
Total FONCTIONNEMENT		429 137,00 €		429 137,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		34 958,18 €		
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		34 958,18 €		
R-1068 : Autres réserves				84 958,00 €
TOTAL R 010 : Dotations, fonds divers et réserves				84 958,00 €
R-1641 : Emprunts en euros			50 000,00 €	
TOTAL R 016 : Emprunts et dettes assimilées			50 000,00 €	
D-2151 : Installations complexes spécialisées	0,18 €			
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles	0,18 €			
Total INVESTISSEMENT	0,18 €	34 958,18 €	50 000,00 €	84 958,00 €
Total Général		464 095,00 €		464 095,00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

ADOPTE la Décision Modificative n° 1 du Budget « Camping » 2018, votée par chapitre.

Mme Sophie BRANA demande des explications sur le choix de l'emprunt alors qu'il est prévu de reverser 300 000 € à la commune. Pour l'expliquer, Mme Sabine LOPEZ évoque un premier aspect sur le besoin de laisser un certain niveau de trésorerie au Camping Municipal en début d'année et un deuxième aspect sur le choix d'emprunter au lieu d'autofinancer les investissements. Plus précisément, il s'agit de financer la construction d'un hangar, bâtiment amorti sur une vingtaine d'année, il est plus judicieux de le financer par emprunt pour étaler cette charge, considérant aussi le faible niveau des taux d'intérêt.

N° 18-036.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT » 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°17-111 du 19 décembre 2017 sur le vote du Budget 2018 « Eau et Assainissement » ;

M. le Maire ou son représentant donne lecture par chapitre de la Décision Modificative n° 1 correspondant à des ajustements de dépenses en section de Fonctionnement et d'Investissement correspondant à l'affectation des résultats 2017.

En Fonctionnement :

En recettes :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 56 066,57 €

Chapitre R075 : Charges exceptionnelles : + 0,43 €

Equilibrée par en dépenses :

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 30 000,00 €

Chapitre D065 : Autres charges de gestion courante : + 21 067,00 €

En Investissement :

En recettes :

Chapitre R001 : Excédent d'investissement : + 58 446,75 €

Chapitre R010 : Excédent de fonctionnement capitalisé (réserves) : + 150 000 €

Equilibrée en dépenses :

Chapitre D23 : Immobilisations en cours : + 208 446,75 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				56 066,57 €
TOTAL R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				56 066,57 €
D-604 : Achat d'études, prestations de services, équipements et travaux		10 000,00 €		
D-6378 : Autres impôts, taxes et versements assimilés		20 000,00 €		
TOTAL D-011 : Charges à caractère général		30 000,00 €		
D-658 : Charges diverses de la gestion courante		21 067,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		21 067,00 €		
D-673 : Titres annulés (exercices antérieurs)		5 000,00 €		
TOTAL D 067 : Charges exceptionnelles		5 000,00 €		
R-7588 : Autres				0,43 €
TOTAL R-75 : Autres produits de gestion courante				0,43 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		56 067,00 €		56 067,00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				58 446,75 €
TOTAL R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				58 446,75 €
R-1068 : Autres réserves				150 000,00 €

TOTAL R-10 : Dotations, fonds divers et réserves				150 000,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques		208 446,75 €		
TOTAL D-23 : Immobilisations en cours		208 446,75 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		208 446,75 €		208 446,75 €
TOTAL GÉNÉRAL		264 513,75 €		264 513,75 €

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

ADOPTE la Décision Modificative n° 1 du Budget 2018 « Eau et Assainissement », votée par chapitre.

N° 18-037.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « BOIS ET FORÊT » 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 18-002 du 15 janvier 2018 sur le vote du Budget 2018 « Bois et Forêt » ;

M. le Maire ou son représentant donne lecture par chapitre de la décision modificative n°1 correspondant à des ajustements de dépenses en section de Fonctionnement et d'Investissement ne modifiant pas l'équilibre budgétaire en 2018.

En Fonctionnement :

En recettes :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 262 766,36 €

Chapitre R070 : Autres produits : + 1233,64 €

En dépenses :

Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 21 000,00 €

Chapitre D012 : Charges de personnel : + 33 000,00 €

Chapitre D065 : Autres charges de gestion courante, reversement à la commune : + 190 000,00 €

Chapitre D023 : Virement à la section d'investissement : + 20 000,00 €

En Investissement :

En dépenses :

Chapitre D001 : Déficit d'investissement : + 310 367,53 €

Chapitre D021 : Immobilisations corporelles : + 9632,47 €

En recettes :

Chapitre R010 : Excédent de fonctionnement capitalisé (réserves) : + 300 000,00 €

Chapitre R021 : Virement de la section de fonctionnement : + 20 000,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)				262 766,36
TOTAL D-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou reporté)				262 766,36
D-60622 : Carburants		1 000,00 €		
D-61524 : Bois et forêts		20 000,00 €		
TOTAL D-011 : Charges à caractère général		21 000,00 €		
D-6411 : Personnel titulaire		20 000,00 €		
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite		3 000,00 €		
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie		10 000,00 €		
TOTAL D-012 : Charges de personnel et frais assimilés		33 000,00 €		
D-023 : Virement à la section d'investissement		20 000,00 €		

TOTAL D-023 : Virement à la section d'investissement		20 000,00 €		
D-657341 : Communes membres du GFP		190 000,00 €		
TOTAL D-065 : Autres charges de gestion courante		190 000,00 €		
R-7028 : Autres produits agricoles et forestiers				1 233,64 €
TOTAL R-070 : Produits des services, du domaine et ventes diverses				1 233,64 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		264 000,00 €		264 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		310 367,53 €		
TOTAL D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		310 367,53 €		
R-021 : Virement de la section de fonctionnement				20 000,00 €
TOTAL R-021 : Virement de la section de fonctionnement				20 000,00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés				300 000,00 €
TOTAL R-010 : Dotations, fonds divers et réserves				300 000,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles		9 632,47 €		
TOTAL D 021 : Immobilisations corporelles		9 632,47 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		320 000,00 €		320 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		584 000,00 €		584 000,00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

ADOPTE la Décision Modificative n° 1 du Budget 2018 « Bois et Forêt », votée par chapitre.

Mme Sophie BRANA demande pourquoi il y a un surcroît de frais de personnel et s'il y a un recrutement. Mme Sabine LOPEZ explique que plus de travaux en régie sont prévus. M. Philippe PAQUIS s'interroge aussi sur ce point. M. Alain PLESSIS ajoute que des ventes importantes de bois sont prévues cette année et que cela nécessite plus de travaux de préparation. M. Jean-Pierre DEYRES confirme que beaucoup de travaux sont à entreprendre cette année en forêt.

N° 18-038.DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « TRANSPORTS SCOLAIRES » 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 17-112 du 14 décembre 2017 concernant le vote de la décision modificative n° 1 du Budget « Transports Scolaires » 2018 ;

M. le Maire ou son représentant donne lecture par chapitre de la Décision Modificative n° 1 correspondant à des ajustements de dépenses en section de Fonctionnement et d'Investissement ne modifiant pas l'équilibre budgétaire en 2018.

En Fonctionnement :

En Recettes : Chapitre R002 : Excédent d'exploitation reporté : + 2034,95 €

Equilibré par une affectation :

En Dépenses : Chapitre D011 : Charges à caractère général : + 2034,95 €

En Investissement :

En Recettes : Chapitre R001 : Excédent d'investissement reporté : + 43 504,89 €

Equilibré par une affectation :

En Dépenses : Chapitre D021 : Immobilisations corporelles : + 43 504,89 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation

	de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté				2 034,95 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté				2 034,95 €
D-6155 : Entretien et réparations biens mobiliers		2 034,95 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 034,95 €		
Total FONCTIONNEMENT		2 034,95 €		2 034,95 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				43 504,89 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				43 504,89 €
D-218 : Autres immobilisations corporelles		43 504,89 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		43 504,89 €		
Total INVESTISSEMENT		43 504,89 €		43 504,89 €
Total Général		45 539,84 €		45 539,84 €

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

ADOPTE la Décision Modificative n° 1 du Budget « Transports Scolaires » 2018, votée par chapitre.

N° 18-039.VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2018

M. le Maire ou son représentant explique que les éléments communiqués par les services fiscaux font apparaître pour 2017 une sensible augmentation des bases d'imposition : + 5,79 % pour la taxe d'habitation ; + 4,61 % pour la taxe foncière bâtie ; + 0,94 % pour le foncier non-bâti.

Considérant ces évolutions dynamiques, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le produit fiscal minimum, à taux constants en 2018, serait de 1 632 755 €.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

FIXE comme suit, le coefficient de variation proportionnelle de chaque taux :

$$\frac{\text{produit attendu } 1\,632\,755\text{ €}}{\text{produit de référence } 1\,632\,755\text{ €}} = 1,00000$$

DÉCIDE de maintenir les taux pour 2018 à :

- taxe d'habitation : 16,60
soit un produit de775 884 €
- foncier bâti : 25,09
soit un produit de785 819 €
- foncier non-bâti : 33,14)
soit un produit de 71 052 €
- soit total de1 632 755 €

Le produit attendu est inscrit au budget 2018, de même que le montant des aides compensatrices versées par l'État de 50 860 €.

N° 18-040.VOTE BUDGET « PRINCIPAL » 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

Vu la nomenclature comptable M 14 applicable à ce type de budget ;

M. le Maire ou son représentant présente les propositions par chapitre :

Section d'Investissement :

En dépenses :

Chapitre 040 : Travaux en régie : 20 000 €.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 48 785 € correspondant au financement par avance du Syndicat Départemental d'Electrification d'une partie de l'éclairage public.

Chapitre 16 : Remboursement des emprunts : 222 829 €.

Chapitre 20 :

. Frais d'études : 64 000 € comprenant le site Internet, la révision du PLU et l'étude relative à l'accessibilité de la Mairie et bâtiments annexes et études diverses.

. Restructuration du site du Gressier : 200 000 € à verser à la CDC Médullienne

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 402 288,58 € comprenant :

. Réhabilitations secteur Poumon Vert : 36 000 €.

. Réparations et mise en accessibilité bâtiments communaux : 187 000 €.

. Démolition bâtiments : 80 000 €.

. Modulaires site du Gressier : 40 000 €.

. Travaux divers de réparation et d'accessibilité : 40 000 €

. Reste à réaliser sur l'école élémentaire : 118 000 €.

. Caserne : 511 569 €

. Voirie : 190 000 €.

. Enfouissement lignes électriques : 37 720 €.

. Eclairage public : 20 000 €.

. Matériels et outillages : 52 000 € (démarche 0 phyto)

. Véhicule : 25 000 €.

. Bureautique, Informatique et mobiliers (école et commune) : 65 000 €.

En recettes :

Chapitre 021 : Autofinancement : 860 000 €.

Chapitre 024 : Produits de cession : 89 000 €

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 48 785 € correspondant au financement par avance du Syndicat Départemental d'Electrification d'une partie de l'éclairage public.

Chapitre 10 : Réserves, taxe d'aménagement et FCTVA : 402 918 €.

Chapitre 13 : Subventions Département, Région et Etat : 520 514 €.

Chapitre 16 : Emprunt : 75 000 €.

CHAPITRE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2018
040	Travaux en régie	20 000,00
041	Opérations patrimoniales	48 785,00
16	Remboursement d'emprunt	222 829,00
20	Frais d'études	64 000,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00
21	Travaux et immobilisations corporelles	1 402 288,58
001	Déficit reporté	38 314,42
	TOTAL	1 996 217,00

CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2018
----------	---------------------------	---------

021	Virement de la section de fonctionnement	860 000,00
024	Produits de cession	89 000,00
041	Opérations patrimoniales	48 785,00
10	Dotations, fonds, réserves	402 918,00
13	Subventions	520 514,00
16	Emprunt	75 000,00
	TOTAL	1 996 217,00

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
011	Charges à caractère général	858 343,00
012	Charges de personnel	1 810 000,00
65	Autres charges de gestion courante	275 351,00
66	Charges financières	49 523,00
67	Charges exceptionnelles	110 000,00
023	Virement à la section d'investissement	860 000,00
	TOTAL	3 963 217,00

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
002	Excédent reporté	44 343,34
013	Atténuation de charges et opérations d'ordre	10 000,00
042	Travaux en régie	20 000,00
70	Produits de service	363 397,00
73	Impôts et taxes	1 859 755,00
74	Dotations et participations	737 522,00
75	Autres produits de gestion courante	820 000,00
77	Produits exceptionnels	108 199,66
	TOTAL	3 963 217,00

Après lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN),

ADOPTE le budget « Principal » 2018 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

- 3 963 217,00 € en section de fonctionnement,
- 1 996 217,00 € en section d'investissement.

M. Patrick LHOTTE rappelle qu'il faut envisager, l'année prochaine, de voter tous les budgets en même temps.

Mme Sophie BRANA souhaite avoir le détail des frais d'étude et le détail du mobilier informatique. Mme Sophie BRANA et M. Philippe PAQUIS demandent des précisions sur le budget de 40 000 € affecté aux modulaires. M. Martial ZANINETTI explique qu'au départ, l'installation de modulaires était prévue dans le cadre du projet de restructuration du site du Gressier. Mais avec l'interprétation en urbanisme de la Loi Littoral, la DDTM a demandé que cela soit sorti du programme. M. Martial ZANINETTI rappelle que ces investissements sont portés par la commune. Le montant de la « restructuration du Gressier » sera reversé à la CdC Médullienne. Mme Sophie BRANA demande ce que sont ces modulaires. M. Martial ZANINETTI répond qu'ils sont prévus pour un poste de Gendarmerie et un poste de sauvetage côtier. Ils seront positionnés à l'emplacement actuel du stationnement des motos. Mme Sophie BRANA demande si cela sera subventionné. M. Martial ZANINETTI répond positivement, les dossiers sont en cours d'instruction. Il informe que les travaux au Gressier ont démarré. Le bloc sanitaire sera fait

après l'été. Il y aura aussi cette première année, une antenne mobile pour l'Office de Tourisme Intercommunal. Concernant le projet de la restructuration du Gressier, c'est une rénovation importante intéressante concernant les subventions.

Mme Sophie BRANA demande à quoi correspondent les 118 000 €. Mme Annie FAURE indique qu'il s'agit du reste à payer pour l'école. Mme Sophie BRANA et M. Philippe PAQUIS souhaitent avoir le coût total de l'école.

Mme Sophie BRANA demande confirmation sur le projet de la caserne. Ce projet est bien confirmé, le montant prévu au budget correspond à la part de financement de la commune.

M. Didier DEYRES s'interroge sur le programme de démolition. Il lui est répondu qu'il s'agit des anciennes tribunes du stade et des bâtiments préfabriqués de La Garenne. M. Didier DEYRES souhaite des précisions sur la réhabilitation des bâtiments. Mme Annie FAURE et M. Martial ZANINETTI indiquent que le programme est constitué d'une première tranche en 2018 : 107 000 € pour la réhabilitation des trois anciennes classes et 80 000 € pour la salle des fêtes. La réhabilitation de la salle des fêtes se poursuivra en 2019 et 2020 pour un budget de l'ordre de 80 000 € par an.

Mme Sophie BRANA demande des explications sur le montant de 383 000 € qui apparaît dans le budget 2018. Mme Sabine LOPEZ indique que c'est un regroupement comptable au compte 2128 des projets qui viennent d'être évoqués.

M. Didier DEYRES demande pourquoi le budget ne prévoit pas l'acquisition d'un nouveau bus. M. Alain PLESSIS rappelle que le bus actuel a été réparé, qu'il est en bon état. M. Martial ZANINETTI indique qu'il est déjà budgétisé.

M. Didier DEYRES s'interroge sur les 52 000 € de matériels prévus au budget. M. Martial ZANINETTI précise qu'il s'agit de la mise en place de la démarche « Zéro Phyto », subventionnée à près de 80 %.

N° 18-041.ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1 ;

Vu la délibération n° 16-104 du 19 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017 ;

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 3 CONTRE (Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN) et 1 ABSTENTION (M. Didier DEYRES),

DÉCIDE d'attribuer aux associations suivantes pour l'exercice 2018, les subventions telles que figurant ci-dessous sous réserve de la réception des pièces demandées par la municipalité (ces montants ne valorisent pas la mise à disposition des locaux) :

Nom de l'Association Bénéficiaire	Montant (en euros)
Amicale du Personnel	762 €
A'PERC'UT	600 €
Association Départementale Jeunes Sapeurs-Pompiers	200 €
AS Porge Tennis	3 000 €
Autour des Mots	300 €

Bad'O'Porge	400 €
Body-Fit	300 €
Camarades de Combat	200 €
Comité de Jumelage	650 €
École de Musique Mozart	3 600 €
Subvention exceptionnelle (Fête de la Musique)	500 €
Genêts d'Or	650 €
Gymnastique Volontaire	600 €
Les Jardins de l'Océan	200 €
Les Jobards Porgeais	200 €
Judo-Club Butsukari	3 500 €
Le Porge Artisans Commerçants et Citoyens	500 €
Le Porge Loisirs	1 300 €
Subvention exceptionnelle (Fête de Saint-Seurin)	450 €
Mayscène	300 €
Moto Club Porgeais	600 €
Multi S'Porge	500 €
Pétanque Porgeaise	500 €
Porge-Océan Surf Club	1 300 €
Prévention Routière	50 €
S'Ouvrir aux Langues	300 €
Sports Loisirs Le Porge	400 €
Temps Danses	400 €
USTP Football	3 600 €
Subvention exceptionnelle (Filets)	500 €
TOTAL	26 362 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Mme Isabelle FORTIN remarque que Le PACC a changé de dénomination. Elle demande comment sont évaluées les subventions. Mme Martine DUBERNET répond sur la base du dossier transmis et des projets proposés. Mme Isabelle FORTIN indique que la subvention de l'association « École de Musique Mozart » n'a pas bougé depuis 2014 et que la subvention exceptionnelle pour la « Fête de la Musique » a baissé de 500 € à 300 €. Mme Bénédicte PITON rappelle que le montant demandé l'an dernier par cette association était de 7 200 €.

M. Martial ZANINETTI explique que la collectivité réalise aussi des investissements importants pour les activités associatives. Jusqu'à présent, ce sont les associations sportives qui en ont bénéficié. Cependant, ce qui est prévu aux budgets à venir, avec la réhabilitation des trois classes et de la salle des fêtes, c'est de mettre à disposition des équipements en vue d'activités culturelles et notamment la musique. Aujourd'hui l'accent sera mis pour dynamiser ces associations par le biais de ces projets de réhabilitation.

Mme Sophie BRANA relève que plusieurs associations ont disparu de la liste de la délibération. Mme Bénédicte PITON indique qu'elles n'ont pas fait de demandes. Mme Sophie BRANA s'interroge sur l'absence de subvention pour la Fête du 13 Juillet. Mme Bénédicte PITON répond que pour l'instant il n'y a pas d'association support.

M. Philippe PAQUIS considère que globalement, les subventions aux associations sont faibles.

M. Didier DEYRES soulève la question de la location payante de la salle des fêtes pour les manifestations associatives. M. Philippe PAQUIS note que certains locaux sont affectés gratuitement à des associations comme le club-house du football. M. Martial ZANINETTI rappelle que c'est aussi le cas des salles pour la musique, le judo et le tennis. Mme Martine DUBERNET indique la position de la municipalité : dès lors que les manifestations sont payantes, les associations doivent s'acquitter d'une location. M. Martial ZANINETTI informe qu'un prochain Comité Consultatif « Associations » sera réuni sur ces sujets.

M. Didier DEYRES évoque le problème de sérieux de certaines associations, notamment par rapport au nettoyage des locaux. Mme Martine DUBERNET évoque aussi le cas de communes qui font payer les locaux aux associations toute l'année. Elle considère que ce n'est pas aberrant de faire payer les associations pour leurs manifestations payantes. M. Philippe PAQUIS n'est pas d'accord, la commune n'est pas dans le besoin. Il se positionne pour la gratuité car elles animent le village.

M. Didier DEYRES évoque le problème d'une coupure de courant à la salle des fêtes. Est-il possible de disposer de quelqu'un pour aider au fonctionnement de l'éclairage et du compteur ? M. Alain PLESSIS se propose pour montrer aux responsables des manifestations ce qu'il faut faire en cas de coupure avant leur soirée.

N° 18-042.CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CLUB-HOUSE DE FOOTBALL AVEC L'ASSOCIATION USTP FOOTBALL . AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le projet de convention proposée à l'association USTP Football ;

M. le Maire ou son représentant expose la nécessité de passer une convention pour la mise à disposition d'un local de 40 m² pour le Club-House de l'association USTP Football.

Cette convention est établie sur une durée de 3 ans avec reconduction tacite.

La mise à disposition des locaux est gratuite.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 3 CONTRE (Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS, Mme Isabelle FORTIN) et 1 ABSTENTION (M. Didier DEYRES),

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association USTP Football.

Mme Sophie BRANA ne comprend pas, il lui semblait que ces locaux devaient être mutualisés. Mme Martine DUBERNET précise que les sanitaires et les vestiaires sont destinés aux manifestations de toutes les associations. Le club-house est réservé aux footballeurs.

M. Didier DEYRES demande ce qui sera fait du préfabriqué (ancien club-house). Mme Martine DUBERNET indique qu'il sera probablement un lieu de stockage pour les services techniques, que la décision n'est pas encore prise.

M. Patrick LHOTTE intervient sur les articles 14 et 15 de la convention, dont la forme lui semble à revoir.

Des échanges ont lieu sur la prise en charge ou non de l'électricité des salles associatives par la commune. Mmes Sophie BRANA, Isabelle FORTIN et M. Philippe PAQUIS soulèvent certaines incohérences. M. Martial ZANINETTI en convient mais il considère que cela fait partie de l'historique, il faudra tendre vers une stratégie globale.

N° 18-043.ÉTAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS . ANNÉE 2018

Vu le plan d'aménagement forestier 2004-2018 pour la forêt relevant du régime forestier ;

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté par l'Office National des Forêts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE l'inscription à l'état d'assiette 2018 des parcelles et coupes suivantes :

Coupes prévues au programme d'assiette 2018 :

- . parcelles 25a, 26ab, 28ab, 29ab : 2^{ème} éclaircie estimée à 55 000 €,
- . parcelles 48a, 49a, 50a : 2^{ème} éclaircie estimée à 33 000 €,
- . parcelles 40ab : coupe rase estimée à 200 000 €, estimées à 288 000 €.

DONNE POUVOIR à M. le Maire ou son représentant pour mener la concertation avec l'ONF sur la programmation de ces ventes au cours de l'année 2018.

M. Jean-Pierre DEYRES ajoute que les travaux mécaniques sont bien avancés.

M. Didier DEYRES évoque les prochains travaux d'empierrement, il demande quelle piste sera concernée. Est-ce celle de « Lentrade » ? M. Jean-Pierre DEYRES le confirme, la DFCI devant prendre en charge la grave. Il évoque aussi la réfection de la piste de la Route Nord/Le Gressier qui sera présentée dans le cadre du dispositif de subventions (environ 70 %), dossier à l'étude à l'ONF.

N° 18-044.PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 FORÊT COMMUNALE SOUS RÉGIME FORESTIER

Vu le plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts, accepté le 2 décembre 2004 par délibération du Conseil Municipal sur la période 2004/2018, prévoyant certains travaux de débroussaillage, d'élagage, d'entretien de chemins et pare-feu pour 2018 ;

Vu le descriptif des actions proposées et leur localisation fournie en ce début d'année ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DONNE son aval pour le programme et souhaite la répartition suivante au niveau de la dévolution des travaux :

En maintenance : . Débroussaillage DFCI sur 20km du GF (pare-feu) n° 64 au GF n° 69 ainsi que le long du GF en limite du Conservatoire du Littoral en régie communale directe.
Le montant estimatif des travaux de maintenance est de 2 200 € HT.

Sylvicoles : . Maintenance de cloisonnement sylvicole par ouverture mécanisée sur les parcelles 19a et 42a pour une superficie de 33 ha en régie communale directe.
. Dégagement des régénérations naturelles sur les parcelles 19a et 42a pour une superficie de 33 ha à faire réaliser par une entreprise.
. Maintenance de cloisonnement sylvicole par ouverture mécanisée sur les parcelles 21b et 23u pour une superficie de 47 ha en régie communale directe.
. Elagage à 2m de 600 tiges/ha des régénérations naturelles de dunes sur les parcelles 21b et 23u pour une superficie de 47ha à faire réaliser par une entreprise.
. Dégagement de plantation ou de semis artificiel en plein avec passage dans les interlignes pour limiter la concurrence d'ajonc sur la parcelle 21b pour une surface de 2,50 ha en régie communale directe.
.Travaux préalables à la régénération par destruction de la végétation au rouleau landais sur la parcelle 40b pour une surface de 16 ha en régie communale directe.
. Fourniture de graines de pin maritime sur la parcelle 40b pour un total de 96 kg en régie communale directe.
. Semis de sécurité à la volée (non compris la fourniture de graine de pin maritime) sur la parcelle 40b pour une superficie de 16 ha par les agents de l'ONF.
. Travaux préalables à la régénération par destruction de la végétation au rouleau landais sur les parcelles 20a et 21a pour une surface de 13 ha en régie communale directe.
. Travaux préalables à la plantation par labour sur les parcelles 20a et 21a pour une surface de 13 ha à faire réaliser par une entreprise.

. Fourniture de plants de pin maritime sur les parcelles 20a et 21a en régie communale directe.
Le montant estimatif des travaux sylvicoles est de 89 925 € HT.

D'infrastructures : . Travaux d'entretien de route empierrée DFCI pour une distance de 8km en régie communale directe.

Le montant estimatif des travaux d'infrastructure est de 1 760 € HT.

Le montant estimatif total de ce programme d'actions est de 93 885 € HT.

CHARGE M. le Maire ou son représentant de porter ce programme à connaissance de l'ONF et de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 « Bois et Forêt ».

N° 18-045.FIXATION DU PRIX DE VENTE BOIS DE CHÊNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

FIXE le prix à 16,00 € TTC sur pied, à concurrence de 5 stères maximum par famille.

FIXE le prix à 1,50 € TTC le piquet de chêne.

Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget « Bois et Forêt » de l'exercice 2018.

N° 18-046.CONTRAT DE BAIL CABANE DE L'ESCOURRE DU BACHET . AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu la résiliation du contrat de bail entre la commune et M. Claude JAUMOILLIÉ depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la demande de M. Jean-Louis CORREIA domicilié au 39 Lotissement Plein Soleil 33680 LE PORGE ;

M. le Maire ou son représentant propose de louer la cabane communale de l'Escourre du Bachet, située au lieudit « Caillau », cadastré section AV n° 12, composée de 2 pièces nues.

Ce contrat est un bail de location à titre précaire et révocable établi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2018, renouvelable tacitement au 1^{er} mai.

Le montant est de 98 € révisable chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de bail avec M. Jean-Louis CORREIA, domicilié au 39 Lotissement Plein Soleil 33680 LE PORGE.

Les crédits sont inscrits au Budget « Principal » 2018.

QUESTIONS DIVERSES

M. Martial ZANINETTI apporte les réponses aux questions consignées lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Concernant les questions relatives aux tarifs et aux travaux du Camping Municipal :

« Concernant les bungalows toilés en haute saison :

Quand nous avons décidé d'acquérir 2 Woody Lodge 6 personnes avec sanitaires (après avoir pensé au préalable ne commander que des tentes pour 4 personnes), nous avons dû repenser les tarifs par rapport au mobil-homes qui ont aussi le sanitaire et une armature en dur. Le Woody Lodge 6 places permet une diversification de l'offre, il aura 2 lits doubles et 2 lits simples, ce qui n'existait pas pour l'instant. Il ne fallait pas que les bungalows toilés soient plus chers que les mobil-homes 6 places. Il fallait également maintenir un écart de prix raisonnable entre un hébergement pour 4 personnes le Woody 4 et un autre le Woody 6, 760 €/6 personnes en haute saison restant une limite plancher. C'est pourquoi nous avons revu à la baisse le prix des Woody Lodge 4 en haute saison. De plus, ce tarif reste pour 2018 une offre de lancement, cela est clairement écrit, du fait d'une commercialisation sur nos supports publicitaires tardive (procédures de marchés publics oblige) et une date de livraison et d'installation montage incompressibles. Cette année, il faut donc « tâter le terrain et rester raisonnables ». Sur le hors saison : un redécoupage des périodes a été effectué. Nous ne pourrons pas louer avant la fin mai (viabilisation, montage, stabilisation des terrains et équipements intérieurs). Si nous louons avant c'est tout bénéf mais les réservations seront ouvertes à la dernière minute en étant sûrs que tout est bien fonctionnel, c'est pourquoi, au cas où, nous maintenons la période à partir du 14/05 !

14/05 AU 16/06 (en faisant certes abstraction de mai et première semaine de juin) : on passe de 490 € à 390 €

17/06 au 30/06 : 490 € à 450 €

26/08 au 15/09 : 490 € à 450 €

16/09 au 30/09 : 420 € à 390 €

Concernant les travaux de l'entreprise LAUNAY :

Il y a plusieurs choses :

L'alimentation des mobil-homes MNS

L'alimentation des bungalows toilés

La mise en électricité de places de camping pour caravanes et tentes qui n'avaient pas l'électricité auparavant ».

Il ajoute que les nouveaux bungalows seront installés pour la saison et qu'il sera possible pour les élus de les visiter s'ils le souhaitent.

M. Alain PLESSIS apporte des compléments d'information à propos des travaux sur les bouches à clé.

Mme Annie FAURE complète sa réponse sur le tableau des effectifs et notamment sur l'écart entre 65 et 45 postes. Quelques postes seront conservés pour les avancements et le tableau des effectifs sera toiletté à l'occasion d'une prochaine délibération.

Sur les questions relatives au Plan Plage, M. Martial ZANINETTI précise que seront supprimés 600 places. Il indique que les barrières ne seront pas rouvertes en cas de saturation pour des raisons de sécurité, à moins de cas de force majeure. M. Philippe PAQUIS demande ce qu'il adviendra des accès de la Cantine Nord et La Jenny. M. Martial ZANINETTI répond que des barrières seront mises en place ; elles seront fermées en cas de risque fort d'incendie. Mme Sophie BRANA rappelle qu'à la question sur les barrières, il était prévu qu'elles soient ouvertes en cas de saturation. M. Martial ZANINETTI indique que ces parties ne seront pas entretenues donc elles ne pourront pas être rouvertes. Il rappelle néanmoins que 400 places de parking vélo seront installées, que 7 allers/retours par jour sont prévus pour le bus. De plus, il évoque le travail effectué avec le GIP Littoral et les communes de Lège, Lacanau, avec le Département et la Région sur le modèle prédictif. Une application « Go Plage » sera mise en place sur la base de l'Open Source. Mme Sophie BRANA évoque les difficultés de circulation et pense qu'il faut alerter en amont, avant que les véhicules arrivent au Porge. Mme Isabelle FORTIN demande ce qui sera fait pour éviter que les camping-cars immobilisent en nombre les places de stationnement. M. Martial ZANINETTI répond qu'une aire nocturne existe au Camping Municipal et qu'une aire diurne est prévue dans le cadre de la restructuration du parking du Gressier.

M. Philippe PAQUIS demande des informations sur la liaison électrique entre la France et l'Espagne, notamment sur le tracé. M. Alain PLESSIS indique qu'il y a trois possibilités : Nord de Lège, Sud de Lacanau et Le Porge, au niveau de la Cantine Nord. Le Préfet n'a pas encore fait son choix. Ensuite, à l'intérieur de ces trois fuseaux, le tracé exact sera défini.

M. Martial ZANINETTI informe qu'une motion sur La Poste et le maintien du Service Public sera présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Il indique que trois Comité Consultatifs sont prévus prochainement :

- . Comité Consultatif « Environnement » et « Plage », le 25 avril ;
- . Comité Consultatif « PLU », le 27 avril ;
- . Comité Consultatif « Associations », le 3 mai.

M. Didier DEYRES soulève le problème de la dégradation des pistes forestières en cas de pluie. Il demande à ce que les travaux forestiers soient arrêtés durant ces périodes :

« DFCI : Exploitation Forestière

L'ASA DFCI demande que les travaux d'exploitation forestière soient suspendus lorsque les eaux de pluies intempestives inondent les parcelles ainsi que les fossés des passes communales dont elle en a la charge d'entretien. Nous avons questionné le responsable « Forêt » à ce sujet qui a répondu ne pas avoir autorité pour ordonner l'arrêt d'exploiter dans ces conditions exceptionnelles. Il serait souhaitable, M. le Maire, que vous puissiez prendre un arrêté pour faire appliquer cette décision. Sans cela les pistes forestières se retrouvent dégradées malgré l'engagement des marchands de bois de leurs remises en état en période sèche qui se contentent de passer un ou deux coups de lames d'engin alors qu'il faudrait remettre la piste en forme à la niveleuse puis la compacter et la barrer six mois pour laisser repousser un couvert qui fixera la bande de roulement ».

M. Didier DEYRES intervient sur la voirie :

« Budget voirie : 190 000 €

Vu l'état de nos routes communales et l'ampleur des travaux à entreprendre, ne pourrait-il pas y avoir au sein de la CdC un regroupement des travaux en un seul appel d'offres afin d'obtenir de meilleurs prix et réaliser des réfections de qualité de type enrobés qui dureront dans le temps. Nous sommes tous bien conscients que c'est un gros chantier, mais sans cela nous n'obtiendrons jamais de bons résultats mais aussi cela coûtera beaucoup plus cher au coup par coup ».

M. Martial ZANINETTI indique que la CdC n'est pas prête à ce jour. De plus, la mutualisation n'a pas toujours donné des tarifs moindres.

M. Didier DEYRES intervient sur le plan de gestion de la forêt communale :

« Notre plan de gestion de la forêt communale arrive à expiration fin 2018. Quelles solutions se présentent à nous. Nous devons réagir avant le terme et être force de propositions pour fonctionner comme nous l'avons toujours fait avec des gens de terrain et d'expériences irremplaçables. Nous n'avons besoin de personne pour bien gérer notre forêt communale notre patrimoine, notre deuxième ressource financière dont nous n'avons jamais demandé de subventions pour reboiser ou entreprendre des travaux. Il n'y a que sur la partie soumise gérée par l'ONF que nous sommes obligés de payer les frais de dossiers d'appel d'offres 6 à 7 %, la maîtrise d'œuvre rémunérée à 12 % sur les ventes de bois communales certifiées PEFC. Faut-il brader notre forêt pour se réengager PEFC alors que nous l'avons toujours très bien fait seuls en respectant les bonnes pratiques sylvicoles adaptées à notre secteur dunaire et des bois de qualité que les marchands s'arrachent quand ils ne sont pas entendus au préalable. Nous devons nous manifester et ne pas nous laisser endormir sur le sort de notre forêt communale qui nous rend tellement de choses et nous appartient depuis des décennies ».

M. Alain PLESSIS évoque la réunion avec le Sous-Préfet à ce sujet. Il y a eu des menaces de suppression sur le label PEFC mais pour l'instant cela n'a pas été fait. M. Martial ZANINETTI précise que la commune se renseigne auprès des autres communes forestières présidée par M. Alain CAMEDESCASSE, Maire de Sainte-Hélène. Lors de nos prochaines décisions sur les ventes de bois, il sera utile de voir comment l'État va se comporter. Le risque de devoir soumettre toute notre forêt existe et des combats sont à mener. Il est bien d'accord que ce n'est pas logique de céder ce patrimoine puisque la commune l'a entretenue et a réalisé l'investissement. L'État et l'ONF mettent la pression sur les communes pour qu'elles délibèrent ; si c'est la loi, alors pourquoi doivent-elles le faire ?

M. Didier DEYRES évoque la possibilité d'obtenir pour les administrés une complémentaire santé avec des conditions intéressantes :

« Proposition du Groupe AXA qui souhaiterait passer une convention avec la collectivité et à ce titre une assurance citoyenne qui bénéficierait d'une remise de 30 % sur le barème standard de la complémentaire santé ».

M. Martial ZANINETTI rappelle que la municipalité a déjà mené ce type d'opération (Ma Commune, Ma Santé). Mme Sophie BRANA demande une comparaison entre le coût du recensement au forfait et celui à l'acte.

La séance est levée.

NUMÉROTATION DÉLIBÉRATIONS

N° 18-020	Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal
N° 18-021	Approbation du compte de gestion 2017 du budget bois et forêt
N° 18-022	Approbation du compte de gestion 2017 du budget camping
N° 18-023	Approbation du compte de gestion 2017 du budget transports scolaires
N° 18-024	Approbation du compte de gestion 2017 du budget eau et assainissement
N° 18-025	Approbation du compte administratif 2017 du budget principal
N° 18-026	Approbation du compte administratif 2017 du budget bois et forêt
N° 18-027	Approbation du compte administratif 2017 du budget camping
N° 18-028	Approbation du compte administratif 2017 du budget transports scolaires
N° 18-029	Approbation du compte administratif 2017 du budget eau et assainissement
N° 18-030	Affectation des résultats 2017 sur 2018 du budget principal
N° 18-031	Affectation des résultats 2017 sur 2018 du budget bois et forêt
N° 18-032	Affectation des résultats 2017 sur 2018 du budget camping
N° 18-033	Affectation des résultats 2017 sur 2018 du budget transports scolaires
N° 18-034	Affectation des résultats 2017 sur 2018 du budget eau et assainissement
N° 18-035	Décision modificative n° 1 budget camping
N° 18-036	Décision modificative n° 1 budget eau et assainissement
N° 18-037	Décision modificative n° 1 budget bois et forêt
N° 18-038	Décision modificative n° 1 budget transports scolaires
N° 18-039	Vote des taux des taxes locales pour 2018
N° 18-040	Vote budget « principal » 2018

N° 18-041	Attribution de subventions aux associations pour 2018
N° 18-042	Convention de mise à disposition du club-house de football avec l'association USTP football . Autorisation de signature
N° 18-043	Etat d'assiette et destination des coupes de bois . Année 2018
N° 18-044	Programme de travaux 2018 forêt communale sous régime forestier
N° 18-045	Fixation du prix de vente bois de chêne
N° 18-046	Contrat de bail cabane de l'Escourre du Bachet . Autorisation de signature

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL PAR LES ÉLUS

Prénom . Nom	Présence	Pouvoir	Signature
Jésus VEIGA	-	Martial ZANINETTI	
Martial ZANINETTI	X		
Martine ANDRIEUX	X		
Jean-Louis CORREIA	X		
Annie FAURE	X		
Alain PLESSIS	X		
Martine DUBERNET	X		
Jean BABINOT	X		
Jean-Pierre DEYRES	X		
Annick CAILLOT	X		
Jean-Claude MANDRON	X		

Christiane BROCHARD	X		
Jean-Pierre SEGUIN	-	Jean-Louis CORREIA	
Frédéric MOREAU	-	Bénédicte PITON	
Bénédicte PITON	X		
Sylvie LESUEUR	X		
Sonia MEYRE	-	-	
Hélène PETIT	-	Sylvie LESUEUR	
Jean-Marie LABADIE	-	-	
Didier DEYRES	X		
Sophie BRANA	X		
Philippe PAQUIS	X		
Isabelle FORTIN	X		